

Comment défendre nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre ?

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 16/03/2026

Saisine liée :

CONSOLIDER ET ORGANISER LA DÉFENSE DE NOS PRINCIPES DÉMOCRATIQUES FACE AUX STRATÉGIES ANTI-GENRE

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

Présentation du projet de résolution "Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre"

Depuis plus de vingt ans, les mouvements anti-genre se développent et gagnent en visibilité et en impact. Prônant une vision inégalitaire et restrictive de l'organisation sociale et des rapports entre les individus, ils déploient une conception conservatrice et hiérarchisée des rôles sociaux. Initialement perçus comme marginaux, ces discours ont progressivement trouvé des relais plus larges, médiatiquement et politiquement.

Face à une offensive structurée et abondamment financée, le choix de la lucidité et de l'action s'impose.

La résolution "Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre" a été adoptée **en séance publique mercredi 25 mars 2026** avec 103 voix pour, 15 abstentions et 6 contre.

[Lire la résolution](#)

Que sont les mouvements anti-genre ?

Les mouvements dits « anti-genre » désignent un ensemble d'initiatives et d'acteurs qui contestent certaines évolutions récentes en matière de droits humains liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à la reconnaissance des droits des personnes LGBTQIA+.

En Europe, les mouvements anti-genre sont principalement financés par certains réseaux intégristes d'obédience chrétienne et partagent un principe : les règles religieuses priment sur les règles démocratiques. Si ces positions ne peuvent être assimilées aux convictions ou aux pratiques des fidèles dans leur ensemble, ces mouvements s'inscrivent dans un contexte plus large de montée des discours conservateurs portant sur les normes sociales, familiales et de genre.

Dans le cadre de la résolution présentée au CESE, le terme de « mouvements anti-genre » regroupe des réalités et des organisations diverses. Un vaste [travail de recherche et d'enquête à l'échelle européenne](#), reconnu au niveau institutionnel, a permis de documenter l'ampleur de ces dynamiques, leurs modes d'action et leurs effets concrets sur les politiques publiques et sur l'effectivité des droits et des libertés, spécifiquement ceux des femmes et des personnes LGBTQIA+.

Comment agissent ces mouvements anti-genre et quels impacts ont-ils ?

Depuis plus de vingt ans, ces mouvements progressent avec une efficacité redoutable. Représentant un des pans traditionnels des idéologies masculinistes, ils trouvent désormais un écho favorable au sein des sphères politiques et médiatiques de nombreux pays, dont la France. Organisés en coalition, il ne s'agit plus seulement de mobilisations ponctuelles visant à défendre une vision conservatrice de la société sur un sujet spécifique (IVG, EVARS, Mariage pour tous), mais bien de mouvements qui tendent à s'imposer comme une force politique à part entière.

Plus d'1 milliard de dollars, c'est le montant mobilisé en 5 ans en Europe par les mouvements anti-genre pour renforcer leur présence, élargir et structurer des réseaux, développer des stratégies d'influence et accroître ainsi leur audience dans le débat public.

Loin d'être un simple courant d'opinion, les mouvements anti-genre sont devenus de véritables écosystèmes avec une stratégie d'action coordonnée au niveau international qui disposent d'une force de frappe financière sans précédent.

La résolution du CESE pour consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre

Le CESE souhaite contribuer à une analyse partagée et à une réponse collective de la société civile organisée, fondée sur les valeurs démocratiques qui constituent le socle du pacte républicain.

Cinq ans après la résolution adoptée à l'unanimité en novembre 2021 pour renforcer l'engagement du CESE en faveur des droits des femmes, cette initiative s'inscrit également dans une dynamique de projection. La résolution entend ainsi réaffirmer l'attachement du CESE à l'égalité entre les femmes et les hommes, au respect des droits fondamentaux et à la défense des valeurs démocratiques, tout en encourageant la mobilisation des organisations de la société civile face aux remises en cause de ces principes.

Elle se veut un point de départ pour une action concertée, lucide et constructive, au service du vivre-ensemble, de la cohésion sociale et de la défense des droits humains.

Au programme de la séance publique

Plusieurs intervenantes et intervenants prendront la parole lors de cette séance publique :

?Delphine O, Ancienne ambassadrice , Secrétaire générale de la 4ème Conférence des diplomaties féministes, Secrétaire générale du Forum Génération Egalité (Pékin+25) et experte des droits des femmes à l'international.

?Guillaume Gouffier Valente, Député du Val-de-Marne (6e circonscription) et Président du conseil exécutif du European Parliamentary Forum for Sexual & Reproductive Rights (EPF).

?Antoine Gatet, conseiller du CESE (membre de la DDFE) et Président de France Nature Environnement.

?Magali Lafourcade, Magistrate et Secrétaire générale de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

(CNCDH).

Seront également présentes :

?Véronique Riotton, Députée de Haute-Savoie (1ère circonscription) et Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale.

?Dominique Vérien, Sénatrice de l'Yonne et Présidente de la Délégation aux Droits des femmes du Sénat.

[Revoir la séance publique](#)

Ce projet de résolution a été présentée au nom de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité. Elle est rapportée par sa présidente [Agathe Hamel](#) (groupe des Organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse).